

**Si on veut faire un prouzboul pour une tierce personne sans qu'il n'en soit informé, on utilisera ce contrat-type.**

## **Prouzboul**

Nous, soussignés, témoignons que Mr/Mme \_\_\_\_\_ s'est présenté/e à nous et nous a dit : « Soyez mes témoins comme quoi Mr/Mme \_\_\_\_\_ transmet toutes ses créances au tribunal rabbinique composé du Rav Ovadia Yossef Chalita (président du tribunal rabbinique) et du Rav Chlomo Amar Chalita (le Richon letsion et grand rabbin d'Israël) et le Rav Binyamine Levy (av beit din de Jérusalem), afin qu'il puisse à tout moment se faire rembourser ses créances ; et de plus, soyez mes témoins que Mr/Mme \_\_\_\_\_ concède une parcelle de ses terrains à tous ses emprunteurs qui n'en possèdent pas.

date :

témoin 1 :

témoin 2 :

Note explicative : Ce contrat doit être signé par deux témoins cachers (hommes pratiquants) avant le coucher du soleil le 29 septembre 2008. Il n'est pas nécessaire de l'envoyer au tribunal rabbinique.

Pour détails supplémentaires consulter les 2 cours vidéo suivants :

- Attention, prouzboul avant fin septembre (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> partie)